

Compte rendu de réunion de conseil du mardi 9 Juin 2015

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL LE BARS, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY, Stéphane MORZADEC

Excusé : Alain KERBIRIOU procuration à Eric CHARROY

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente séance : pas de remarque, compte-rendu adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Présentation des propositions des architectes concernant les travaux à venir
 - Admissions en non-valeur
 - Modification des statuts CCKB
 - Questions diverses
- Présentation des propositions des architectes concernant les travaux à venir**

Eric CHARROY Maire adjoint introduit la présentation de trois dossiers pour lesquels trois cabinets d'architectes ont été sollicités. Il cède ensuite la parole à Sonia LE DENMAT architecte de Plussulien, qui nous a présenté ses esquisses concernant l'aménagement du bas du bourg la rénovation de la mairie ainsi que le cadre de vie de la résidence d'Armor.

Bas du bourg : elle suggère d'y aménager un espace d'accueil en harmonie avec l'environnement local et la vie de la commune, un tel aménagement ne pouvant qu'inciter les personnes de passage à s'y arrêter.

Mairie : une mise aux normes intérieure « Accessibilité Personnes à .Mobilité Réduite » s'impose : élargissement de la porte du secrétariat, déplacement de l'espace toilette, redistribution des locaux « chaufferie » et « archives ». Gilles LE GALL suggère un agrandissement de la salle de conseil par l'arrière. Cela semble peu possible pour Monsieur Le Maire, la cuve à fuel se trouvant à cet endroit.

Madame LE DENMAT préférerait aussi une isolation partiellement extérieure du bâtiment à une isolation entièrement intérieure.

Résidence d'Armor : le cadre de vie des habitants doit effectivement être amélioré mais cela ne pourra ce faire sans la participation de ces derniers.

Quelques réalisations paysagères et jeux pour enfants pourraient agrémenter cet espace.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a jamais été envisagé d'engager quelque action que ce soit sans consulter la population et qu'une ou des rencontres avec les habitants seront organisées avant toute décision.

Eric CHARROY Maire adjoint, présente ensuite le dossier transmis par le cabinet Nicolas de Pontivy ainsi que l'étude réalisée par L'A.D.A.C 22. Une plaquette a aussi été transmise par le cabinet « Trois architectes » de Carhaix. Y figurent des réalisations effectuées par ce cabinet mais pas de propositions concernant Plélauff.

Ces présentations ne suscitent pas de remarques particulières. Monsieur Le Maire indique que ce sont des projets qui seront amenés à être réalisés pendant ce mandat mais qu'il convient de programmer dès maintenant afin de solliciter de possibles subventions. Madame Françoise CAUDALLE BARS s'étonne qu'aucune réalisation ne concerne le Bout du Pont. Monsieur Le Maire lui fait remarquer que cela n'est pas tout à fait exact, l'aménagement du rond-point ayant été inscrit au prochain programme de voirie. Eric CHARROY Maire adjoint souligne que dans un passé récent des travaux conséquents ont été réalisés sur ce secteur, à savoir l'effacement des réseaux et l'assainissement.

Admissions en non-valeur :

Madame Nathalie KERVERN 1^{re} adjointe présente trois demandes d'admission en non-valeur l'une de 92.74 €, l'autre de 10 € et une dernière de 10 centimes.

Adoptées à l'unanimité.

Modifications des statuts de la C.C.K.B

Admission d'une compétence cinéma : le Ciné-Breiz de Rostrenen est actuellement géré par une association qui a beaucoup investi dans les moyens numériques et matériels ainsi que dans la programmation, l'admission de cette compétence permettra à la C.C.K.B de lui allouer une subvention.

Modification de la compétence assainissement : jusque présent, le contrôle des installations neuves était effectué par un agent de la C.C.K.B, le contrôle des installations déjà existantes était réalisé par une entreprise privée. Il est proposé de faire effectuer tous ces contrôles par l'agent de la C.C.K.B.

Adoptées à l'unanimité.

Questions diverses.

Monsieur Le Maire fait part de désagréments constatés près de la chapelle.

Avant de lever la séance Monsieur Le Maire demande s'il y a des points à inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil. Aucune réponse particulière, la séance est donc levée à 21 heures 50.

Pour info, le prochain conseil se tiendra le mardi 7 juillet 20 heures.